



## DOSSIER DE PRESSE

4 JUIN 2024

# EXPOSITION DE DEUX TABLEAUX SPOLIÉS, DONNÉS PAR LES AYANTS DROIT DE MATHILDE JAVAL APRÈS LEUR RESTITUTION PAR L'ÉTAT

### EXPOSITION

DU 5 JUIN 2024 AU 6 JANVIER 2025  
AILE RICHELIEU, 2<sup>E</sup> ÉTAGE, SALLE 831

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL DE LA MINISTRE DE LA  
CULTURE P.2

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE P. 3

L'EXPOSITION  
AU MUSÉE DU LOUVRE P.5

LA RECHERCHE DE PROVENANCE SUR  
LES ŒUVRES « MUSÉES NATIONAUX  
RÉCUPÉRATION » ET SUR LES  
ŒUVRES APPARTENANT AUX  
COLLECTIONS P.10

LE PARTENARIAT AVEC  
GÉNÉALOGISTES DE FRANCE P.11

PODCASTS « Á LA TRACE » P.12

INFORMATIONS PRATIQUES P.13

Contacts presse

**Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

service-presse@culture.gouv.fr

Tél. +33 (0)1 40 15 83 31

**Musée du Louvre**

**Céline Dauvergne**

celine.dauvergne@louvre.fr

Tél. + 33 (0)1 40 20 84 66

Portable : + 33 (0)6 88 42 35 35

## Éditorial



© Laurent Vu-SIPA / Ministère de la Culture

Depuis 1946, l'État conservait deux tableaux volés par les nazis à une propriétaire restée longtemps inconnue. En 2013, une initiative du service des musées de France du ministère de la Culture et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations avait relancé les recherches sur la provenance de certaines œuvres retrouvées après la guerre et confiées aux musées nationaux. C'est ainsi que les chercheurs des Archives nationales et de la CIVS ont pu déterminer que la propriétaire légitime était Mathilde Javal.

Ce sont ensuite des généalogistes professionnels qui, dans le cadre d'une convention de mécénat de compétence avec le ministère de la Culture, ont fini par retrouver les nombreux ayants droit de Mathilde Javal. C'est également leur engagement qui nous permet aujourd'hui de restituer ces œuvres à leurs propriétaires légitimes.

Nous pouvons désormais retracer l'histoire de ces deux natures mortes du XVII<sup>e</sup> siècle et de ceux à qui elles ont appartenu. La famille Javal, importante famille française juive originaire d'Alsace, avait donné à la France de nombreux intellectuels, scientifiques et fonctionnaires. Cinq de ses membres ont été déportés et assassinés à Auschwitz.

Avec la restitution de ces œuvres aux ayants droit de Mathilde Javal, nous vivons un moment essentiel de justice, de mémoire et d'histoire. Un moment d'autant plus poignant que la famille Javal a fait le choix de donner ces œuvres au musée du Louvre, afin de participer à la transmission de cette histoire à la fois familiale et nationale et à la portée universelle. Les deux œuvres seront exposées ensemble, pour rappeler la réalité très concrète des spoliations et du projet nazi d'extermination des Juifs d'Europe.

Ce geste très fort des ayants droit de Mathilde Javal nous oblige collectivement. D'abord, à toujours conserver ces tableaux exposés au public. Ensuite, à continuer le travail de mémoire et d'histoire sur l'Occupation et les crimes nazis. Enfin, à poursuivre les recherches pour restituer les milliers d'œuvres volées pendant la Seconde Guerre mondiale qui attendent toujours de retrouver leurs propriétaires légitimes.



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/06/2024

### **Restitution de deux œuvres d'art spoliées pendant la Seconde Guerre mondiale suivie de leur donation au musée du Louvre par les ayants droit de Mathilde Javal**

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, se réjouit de la restitution récente de deux tableaux, *Nature morte au jambon* de Floris van Schooten (XVII<sup>e</sup> siècle, MNR 708) et *Mets, fruits et verres sur une table* de Pieter Binoit (XVII<sup>e</sup> siècle, MNR 709) aux ayants droit de Mathilde Javal.

La Ministre remercie très chaleureusement la famille de Mathilde Javal qui a choisi de donner les deux œuvres afin qu'elles intègrent les collections nationales du musée du Louvre, où elles seront exposées à partir du 5 juin 2024, à l'occasion d'une exposition construite avec les ayants droit et le ministère de la Culture, qui évoque le souvenir de la famille Javal, une famille française juive originaire d'Alsace, et rappelle les spoliations et les violences subies par les familles juives sous l'Occupation. Avec cette donation, la famille de Mathilde Javal fait d'un musée public le lieu de la transmission d'une histoire familiale et nationale à la portée universelle.

Cette restitution est l'occasion d'honorer la mémoire de la famille Javal, persécutée et spoliée pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle rappelle tout particulièrement le souvenir d'Alice Javal, ainsi que d'Adolphe Javal et son épouse Mathilde née Helbronner, et de leurs deux filles Sabine et Isabelle, tous les cinq déportés et assassinés à Auschwitz.

La ministre de la Culture salue l'action conjointe des services du ministère de la Culture, des Archives nationales, du musée du Louvre et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), qui ont rendu possible l'identification de la propriétaire spoliée et la restitution. L'apport de *Généalogistes de France*, l'organisation nationale représentative des professionnels de la généalogie, qui a retrouvé les nombreux ayants droit de Mathilde Javal dans le cadre d'un mécénat de compétence, a été capital.

Enregistrés dans l'inventaire de la « récupération artistique », ces tableaux - placés sous la responsabilité du musée du Louvre depuis 1951 - faisaient partie des biens dits « Musées nationaux Récupération » (MNR), désignant de manière générique les 2 200 œuvres sélectionnées au début des années 1950 parmi les biens spoliés retrouvés en Allemagne à la fin de la Seconde Guerre mondiale, rapportés en France et non restitués. Les œuvres MNR ont été confiées à la garde des musées nationaux au début des années 1950 et peuvent, en cas de spoliation avérée, être restituées à leurs légitimes propriétaires.

Cette restitution s'inscrit dans le mouvement de recherche proactive sur la provenance des œuvres MNR, lancé en 2013, afin d'identifier leurs propriétaires avant-guerre, de déterminer s'ils ont été spoliés et, dans ce cas, de restituer les œuvres à leurs ayants droit. Cet engagement politique renouvelé a permis la hausse du nombre de restitutions d'œuvres MNR, notamment au cours des dix dernières années. Au total, 188 œuvres et objets MNR et assimilés ont été restitués depuis 1950, dont 80 depuis douze ans, parmi lesquels 52 ont été restitués à l'initiative de l'administration et des musées.

Dans le cas présent, les recherches proactives ont permis de comprendre que les deux tableaux, considérés par l'organisme de pillage nazi *Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR) comme relevant de la collection « Juralides », appartenaient en réalité à Mathilde Javal, dont l'hôtel particulier du 5, boulevard de la Tour-Maubourg, 7<sup>e</sup> arrondissement, avait été occupé et vidé en 1944.

Dans le cadre d'un partenariat inédit passé en 2015, le ministère de la Culture a confié à *Généalogistes de France* le soin d'identifier les héritiers actuels des propriétaires de plusieurs œuvres spoliées, dont les deux tableaux de Mathilde Javal. *Généalogistes de France* a ainsi accepté de faire bénéficier gracieusement le ministère de la Culture de son savoir-faire sous la forme d'un mécénat de compétence.

Enfin, saisie par la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), placée auprès du Premier ministre, a recommandé, à l'issue de la séance du 10 septembre 2021, la restitution des deux œuvres.

Le ministère de la Culture et les musées et bibliothèques concernés poursuivent leurs efforts, en lien avec la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, pour identifier, tant parmi les objets MNR que dans les collections publiques, les biens culturels spoliés et leurs propriétaires, et rendre possibles de nouvelles restitutions, en réparation des spoliations.

Les notices des œuvres restituées sont disponibles sur la base Rose Valland :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00708>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00709>

## Contact presse

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



---

## EXPOSITION DE DEUX TABLEAUX SPOLIÉS, DONNÉS PAR LES AYANTS DROIT DE MATHILDE JAVAL APRÈS LEUR RESTITUTION PAR L'ÉTAT

---

EXPOSITION  
5 JUIN 2024 – 6 JANVIER 2025  
AILE RICHELIEU, 2<sup>E</sup> ÉTAGE,  
SALLE 831

Deux natures mortes de Floris van Schooten et de Peter Binoit, longtemps présentes dans les salles de peinture nordique du musée sous le statut d'œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), mais dont on ignorait la provenance, viennent d'être restituées aux ayants droit de Mathilde Javal, spoliée pendant l'Occupation. Les deux tableaux viennent en outre de faire l'objet d'une donation qui a valeur de geste mémoriel. Les ayants droit de Mathilde Javal, récemment retrouvés grâce aux démarches proactives de l'État, ont en effet décidé d'offrir au Louvre ces tableaux, en mémoire des cinq membres de leur famille déportés et assassinés à Auschwitz.

Présentant les deux tableaux donnés ainsi que des documents relatifs à l'histoire de la famille Javal, témoins notamment de la persécution dont elle a fait l'objet, l'exposition est le résultat de cette rencontre entre des familles qui cherchent leurs racines et l'État qui enquête sur la provenance d'œuvres spoliées. Son but est de faire vivre la mémoire des spoliations et autres violences subies par les familles juives sous l'Occupation et de témoigner de l'actualité toujours aussi vive de ses conséquences traumatiques.

Laurence des Cars, présidente-directrice du musée du Louvre : « La restitution de ces deux œuvres spoliées en 1944 à la famille Javal, à l'issue d'un patient travail de recherche, est l'accomplissement d'un acte de justice, attendu depuis 80 ans. Leur donation au musée du Louvre par l'ensemble des ayants droit est un appel à ne jamais oublier, un engagement à transmettre la mémoire et un constant rappel à l'action. L'exposition que nous avons construite ensemble manifeste notre engagement à éclairer toujours davantage l'histoire des violences et des spoliations dont les familles juives ont été les victimes au cours de l'Occupation pour qu'aucune tache ne demeure dans les collections nationales. »

Contact presse  
Céline Dauvergne  
celine.dauvergne@louvre.fr  
Tél. + 33 (0)1 40 20 84 66  
Portable : + 33 (0)6 88 42 35 35



## LES DEUX ŒUVRES

Les deux œuvres, prises en France en 1944 par les nazis, n'avaient pas pu être restituées à leur retour d'Allemagne, faute d'en connaître les légitimes propriétaires. Une enquête récente a permis aux chercheurs du ministère de la Culture, des Archives nationales et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) d'identifier la famille juive spoliée. Les ayants droit de Mathilde Javal ont ensuite pu être identifiés et retrouvés grâce à l'aide de généalogistes dans le cadre d'un mécénat de compétence de *Généalogistes de France*, l'organisation nationale représentative des professionnels de la généalogie. L'État a donc ainsi pu restituer les deux peintures aux ayants droit, les descendants de des deux sœurs des enfants du couple de Mathilde Javal – la famille d'Alice, épouse Weiller, et celle de Jeanne, épouse Weiss – qui ont décidé de leur donation.

**Floris van Schooten ( ? , vers 1588 – Haarlem, actuel royaume des Pays-Bas, 1656)**

*Nature morte au jambon*

Huile sur panneau

Années 1630 ?

Dans ce tableau peint à Haarlem, la mise en scène des objets est nette : surplombante, l'image aligne pains, jambon, fromages, beurre, sel, verre d'alcool. Les récipients sont de matières bien marquées (faïence, métal, grès, verre), de formes diverses (circulaire, ovoïde, polyédrique). On distingue pains bis et noir. L'objet clé est le couteau : jambon tranché, pain coupé, fromages entamés en facettes ou en cercle... Reflets mats, luisances, ombres portées ou ombres propres, empilements, superpositions inachevées et jeux de textures (lisse, gras, sec, alvéolé) complètent ce jeu avec le regard.



© RMN - Grand Palais (Musée du Louvre) / Tony Querrec

**Peter Binoit (Cologne, actuelle Allemagne, ? – Hanau, actuelle Allemagne, 1632),**

*Mets, fruits et verre sur une table.*

Huile sur panneau

Années 1620 ?

La nature morte s'est ancrée dans l'aire germanique des années 1620. Ce tableau en offre l'exemple fastueux : le römmer présenté sur un pied ouvragé en vermeil, la *tazza* en argent, le verre « façon de Venise ». La présence d'insectes (deux mouches, une coccinelle...) fait allusion à la vanité des splendeurs terrestres. Les pièces d'argent étalées et l'œillet, fleur des fiançailles, renforcent le réseau des significations possibles. D'un raffinement immaculé, le tableau atteste le sentiment de la couleur chez Peter Binoit.



© RMN - Grand Palais (Musée du Louvre) / Jean-Gilles Berizzi

## L'ENQUÊTE SUR LA SPOLIATION

Entre juillet 1940 et août 1944, le pillage du patrimoine artistique détenu par les Juifs français est mené principalement par une administration nazie, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR). Le 19 janvier 1944, ce service saisit quatre tableaux dans l'hôtel de la famille Javal au 5 boulevard de La Tour-Maubourg, hôtel occupé par la *Deutsche Akademie* : les deux natures mortes, un paysage de Van de Velde et une peinture de Jarraud.

Mais le dossier de saisie de l'ERR comporte deux graves erreurs : le nom « Javal » est transformé en « Juralides » et l'adresse en « 5 rue Maubourg ». Les œuvres transitent ensuite par le Jeu de Paume, transformé en lieu de stockage par l'ERR, avant d'être transférées au château de Nikolsburg (Moravie). En 1945, elles sont enregistrées au Central Collecting Point de Munich avant d'être rapatriées le 30 octobre 1946 en France où commence le processus complexe de restitution de milliers d'œuvres. Les quatre tableaux vont alors être séparés.

Le 28 novembre 1945, Mathilde Javal, dernière occupante de l'hôtel particulier pillé, réclame les biens de sa famille auprès de la Commission de récupération artistique, mais apparemment sans en fournir de liste exhaustive. Après le décès de Mathilde en 1947, l'*Agriculteur travaillant dans le verger* de Léonard Jarraud est restitué à la demande de la famille. Faute d'autre requête, les deux natures mortes sont confiées à la garde du Louvre en 1951 sous le statut de MNR (Musées nationaux récupération). Quant à la *Vue d'un port* de Willem van de Velde, son parcours demeure inconnu.

La compréhension de la provenance de ces deux MNR butait sur le nom de famille inconnu « Juralides » et l'adresse inexistante du « 5 rue Maubourg ». C'est récemment, en reprenant les archives de façon proactive, que les chercheurs du ministère de la Culture, des Archives nationales et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ont compris les erreurs de transcription de l'ERR. L'État a ensuite confié la recherche des ayants droit de Mathilde Javal à une société de généalogie dans le cadre d'une convention de mécénat de compétence signée par le ministère de la Culture et *Généalogistes de France*. L'État a alors, sur recommandation de la CIVS, pu restituer les deux peintures aux ayants droit de Mathilde Javal, les descendants de ses deux sœurs : la famille d'Alice, épouse Weiller, et celle de Jeanne, épouse Weiss.

Le récit de cette enquête est à retrouver dans l'épisode 3 du podcast [A la trace](#), conçu par le ministère de la Culture.

## LA FAMILLE JAVAL

Depuis l'Empire, la famille Javal se distingue à chaque génération par des personnalités exceptionnelles s'illustrant dans des domaines variés, hommes et femmes de leur temps, motivés par la volonté d'apporter à leurs contemporains progrès techniques et avancées sociales.

A l'origine de l'ascension de cette famille, deux frères nés en Alsace dénommés tous deux Jacques Javal, l'aîné et le jeune, manufacturiers dans le textile, puis banquiers. L'un des héritiers, Léopold Javal, présente un parcours encore plus spectaculaire : investi dans l'affaire familiale, touche-à-tout de génie, du textile aux transports et au commerce parisien (les magasins La Ménagère, les Bains de la Samaritaine), il s'engage aussi dans l'agronomie et l'agriculture et constitue un immense patrimoine. Proposé au rang de chevalier de la Légion d'Honneur, après avoir participé en 1830 aux combats en Algérie, il occupe plusieurs fonctions politiques, en républicain convaincu (il est conseiller général de la Gironde puis député de l'Yonne).

Son fils, Emile, ingénieur et médecin ophtalmologue est considéré comme le père de l'orthoptie. Officier de la Légion d'Honneur, membre de l'Académie de médecine, il est également député de l'Yonne. Son cadet Ernest, ingénieur lui aussi, devient haut fonctionnaire, préfet de la Creuse et directeur de l'Institut national des jeunes sourds. Les enfants et petits-enfants d'Emile participent à la Première Guerre mondiale comme médecins ou soldats, s'engageant chacun dans la défense de leur pays.

## LA PERSÉCUTION

Après la défaite militaire de la France, les nazis, rapidement suivis par le Gouvernement de Vichy, persécutent les Juifs : recensements, expulsion, spoliation et bientôt arrestation, internement et déportation. Cinq des enfants et petits-enfants d'Emile Javal vont être déportés et assassinés à Auschwitz. Comment les membres de cette famille si profondément enracinés dans la culture française auraient-ils pu imaginer le sort qui devait leur être réservé ?

L'aînée, Alice, était la veuve du grand industriel et homme politique Lazare Weiller. Inventeur et dépositaire de nombreux brevets, il fut toujours à la pointe des innovations techniques : fondateur d'une compagnie de télécommunication sans fil, pionnier de la télévision, il crée la Compagnie Générale de Navigation Aérienne qui achète les brevets des frères Wright. En embarquant à bord de l'aéroplane de ces derniers, Alice Javal devient la troisième femme de l'histoire à voler. En 1932, elle devient chevalier de la Légion d'Honneur, parrainée par l'un de ses fils, Paul-Louis Weiller, héros de l'aviation de la Première Guerre mondiale et lui-même commandeur de la Légion d'Honneur. Arrêtée à Paris, Alice est assassinée à Auschwitz le 7 septembre 1943.

L'un des frères cadets d'Alice, Adolphe, professeur de médecine, spécialiste en biochimie, écrivain et journaliste, est aussi passionné d'agriculture. Il prend la direction de la gestion de la propriété familiale de Vuluisant (Yonne) transformée en domaine agricole et ferme expérimentale. Pendant la guerre, malgré la présence allemande et la nomination d'un administrateur provisoire par les autorités de Vichy, il se bat pour maintenir la propriété en activité. Le 23 janvier 1942, il réussit à obtenir du Commissariat général aux questions juives – l'organe de la persécution antisémite du Gouvernement de Vichy - la reconnaissance des services exceptionnels rendus à la France par sa famille depuis cinq générations, ce qui lui permet de continuer à exercer sa profession médicale. Sa fille aînée, Sabine, assistante sociale et résistante, est arrêtée à Paris et assassinée à Auschwitz le 23 novembre 1943.

Au domaine de Vuluisant, Adolphe vit avec sa femme, Mathilde Helbronner, et son autre fille, Isabelle ; elles sont arrêtées et assassinées à Auschwitz le 12 mars 1944. Adolphe, malade et alité, est d'abord conduit à l'hôpital de Sens (Yonne), avant d'être déporté lui aussi à Auschwitz et assassiné le 27 mai 1944.

## LA RECHERCHE DE PROVENANCE SUR LES ŒUVRES « MUSÉES NATIONAUX RÉCUPÉRATION » (MNR) ET SUR LES ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS

### L'engagement politique

Après un premier temps de recherche et de restitution intense dans l'immédiat après-guerre, la question de la spoliation des biens culturels n'est revenue à l'ordre du jour que dans les années 1990, tant en France que dans le monde. Des familles ont commencé alors à redécouvrir ce passé et à saisir les institutions pour reconstituer leur histoire. En 1997, l'Etat met en place une mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France (mission Mattéoli), vaste série d'enquêtes sur les différents champs de la spoliation antisémite. Cette mission débouche notamment en 1999 sur la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

Afin d'aller plus loin, le mouvement a été élargi en 2013 avec le lancement de recherches proactives devant permettre d'identifier les propriétaires des œuvres MNR et leurs ayants droit sans attendre d'éventuelles demandes des familles. Un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture (service des musées de France) et la CIVS et réunissant plusieurs musées nationaux et centres d'archives s'est alors penché sur un certain nombre d'œuvres MNR. Cette démarche volontariste a commencé à porter ses fruits et a permis la mobilisation du ministère de la Culture et des équipes de plusieurs musées gardiens d'œuvres MNR, conduisant à de nouvelles restitutions, parfois grâce à l'aide de généalogistes professionnels pour la recherche des ayants droit des propriétaires spoliés.

En 2018-2019, le Gouvernement a souhaité accentuer l'effort de recherches : la procédure devant la CIVS a été modifiée et une nouvelle structure a été créée en 2019 au sein du ministère de la Culture : la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (Secrétariat général). Dans le prolongement de l'action menée au cours des années précédentes par le Service des musées de France du ministère de la Culture, l'État a eu pour but d'apporter plus de visibilité à la politique de recherche et de restitution, et plus de cohérence à la procédure de restitution. Le ministère de la Culture affirme ainsi une véritable politique publique de la recherche, une politique publique de réparation, en faisant notamment la lumière sur ce qu'il reste de collections privées spoliées qui se trouvent aujourd'hui conservées dans les institutions publiques.

Aujourd'hui, les descendants des victimes n'ont souvent hérité que de bribes de leur histoire. La restitution d'œuvres spoliées constitue pour eux une reconnaissance plus générale des violences subies. Elle leur permet de reconstruire une partie de la mémoire familiale et de recréer un lien entre les descendants.

### Les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR)

Entre 1940 et 1945, environ 100 000 biens culturels ont été spoliés en France, principalement à des familles juives, par le régime nazi et par le Gouvernement de Vichy ou vendus sous la contrainte. Nombre d'entre eux ont été transférés en Allemagne. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, environ 60 000 œuvres ont été renvoyées en France dont 45 000 ont été restituées à leurs propriétaires par la Commission de récupération artistique dont l'activité cesse en 1949. Sur les 15 000 œuvres alors restantes, 13 000 ont été vendues par l'État, tandis que 2200 environ étaient confiées à la garde des musées nationaux. Elles constituent les œuvres dites « Musées nationaux récupération » (MNR), et n'appartiennent pas aux collections nationales. Le musée du Louvre a ainsi la responsabilité de 1610 œuvres MNR, dont 791 tableaux ; une grande partie de ces œuvres sont déposées dans des musées territoriaux partout en France.

Les restitutions d'œuvres MNR, relancées depuis 1994, se poursuivent : depuis 1951, 188 œuvres MNR ou équivalents ont pu être restituées, dont 80 au cours des dix dernières années. Sur les 80 dernières restitutions de biens MNR ou équivalents, 52 ont été rendues possibles par les travaux de recherche proactive lancés en 2013.

Toutes les œuvres MNR ne sont pas nécessairement des œuvres spoliées. En effet, ont été rapportés d'Allemagne en France après la Seconde Guerre mondiale tous les objets et œuvres d'art provenant de France, quelle que soit la façon dont ils étaient sortis du pays pendant la guerre. Parmi eux, se trouvaient des œuvres et objets non spoliés, vendus sur le marché de l'art pendant l'Occupation par des propriétaires qui n'étaient pas menacés ou persécutés, sans compter un certain nombre de pièces commandées par les Allemands. La proportion des œuvres spoliées dans l'ensemble des MNR reste inconnue : la provenance de la majorité des œuvres demeure floue (85 % des 2035 œuvres MNR sont encore de provenance incomplète ; leur propriétaire à la veille de la guerre n'est pas connu).

En savoir plus sur les biens MNR :

- Pages du ministère de la Culture/Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 ;
- Base Rose-Valland (MNR-Jeu de Paume) : catalogue en ligne des biens MNR.

### **De nouvelles recherches dans les collections publiques**

Au-delà des biens MNR, l'évolution la plus importante de ces dernières années tient au lancement de recherches sur la provenance des œuvres appartenant aux collections nationales et plus largement publiques. C'est le parcours entre 1933 et 1945 des œuvres entrées dans les collections publiques depuis 1933 et jusqu'à aujourd'hui qui doit être étudié.

Ainsi, le musée du Louvre comme plusieurs autres musées, nationaux ou territoriaux, ont engagé des recherches visant à passer en revue les œuvres acquises depuis 1933, à identifier parmi elles les œuvres à la provenance douteuse et à mettre au jour une éventuelle spoliation jamais réparée convenablement ou au contraire à établir un historique clair et non problématique. Le ministère de la Culture (Service des musées de France et Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945) soutient les recherches de certains musées territoriaux sur le plan financier et opérationnel. Le ministère a ainsi financé en 2023 des premières missions dans quatre régions et poursuit cet accompagnement en 2024 dans de nouvelles régions.

En cas de découverte au sein des collections publiques d'une œuvre spoliée, sa restitution est désormais facilitée par la loi du 22 juillet 2023, communément appelée « loi-cadre », adoptée à l'unanimité par le Parlement. Cette loi ouvre une dérogation au principe d'inaliénabilité pour les biens spoliés dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 : le propriétaire public – État ou collectivité territoriale – peut décider la sortie du domaine public d'un bien spolié, après avis de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS).

## **LE PARTENARIAT AVEC GÉNÉALOGISTES DE FRANCE**

La recherche proactive sur la provenance des œuvres MNR ou des œuvres appartenant aux collections publiques permet parfois d'identifier le propriétaire spolié de ces biens. Il faut alors rechercher et retrouver ses ayants droit en vue de la restitution des œuvres.

Par une convention signée en 2015 avec le ministère de la Culture (direction générale des patrimoines), *Généalogistes de France*, l'organisation nationale représentative des professionnels de la généalogie, a accepté de réaliser gracieusement, sous la forme d'un mécénat de compétence, les recherches nécessaires à l'identification des ayants droit vivants de six propriétaires identifiés d'œuvres « MNR » et, au terme de ces recherches, d'en communiquer le nom et les coordonnées au ministère.

Parmi ces six dossiers figuraient les deux œuvres MNR spoliées à Mathilde Javal. Ses nombreux ayants droit ont ainsi pu être identifiés, retrouvés et contactés par les professionnels, dans le cadre du partenariat établi avec *Généalogistes de France*.

## PODCASTS « À LA TRACE »



Une série documentaire produite par le ministère de la Culture (Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945), écrite par Léa Veinstein

Série de 6 podcasts de 25 minutes et un hors-série en 2 épisodes

Le podcast « À la trace » fait découvrir le monde de la recherche sur les œuvres d'art spoliées, la politique de réparation des spoliations et les enquêtes au long cours. L'œuvre d'art n'est plus seulement un objet de contemplation ou d'étude, elle est porteuse de l'histoire de ses propriétaires, des familles juives persécutées. L'objet se fait témoin. Et lorsque ces témoins – jusqu'alors silencieux – se mettent à parler, c'est la voix des disparus qu'on entend. Retracer l'itinéraire d'un tableau ou d'une archive, c'est restaurer le souvenir de ceux que l'idéologie nazie voulait anéantir.

Diffusés en mars 2023, les six premiers épisodes racontent l'histoire d'une ou plusieurs œuvres spoliées à Paris, Bordeaux, Vienne ou Munich, dont il a fallu retracer la provenance et identifier les propriétaires, et parfois les ayants droit.

L'épisode n° 3, intitulé « Inconnu à cette adresse », retrace l'histoire de la recherche de la provenance des deux tableaux MNR de Mathilde Javal et donne en particulier la parole à l'une de ses ayants droit.

La série s'est enrichie en novembre 2023 d'un hors-série sur Chana Orloff. Les épisodes « L'atelier pillé » et « Le retour de Didi » retracent la spoliation des œuvres de la sculptrice et les démarches entreprises par ses petits-enfants pour les retrouver, notamment le bois représentant Didi, le fils de Chana, à ses trois ans, restitué en 2023.

ÉCOUTER LE PODCAST « À LA TRACE » SUR LES PLATEFORMES D'ÉCOUTE EN LIGNE



<https://smartlink.ausha.co/a-la-trace>

# INFORMATIONS PRATIQUES

## **Horaires d'ouverture**

de 9 h à 18 h, sauf le mardi,  
Jusqu'à 21h le mercredi et le vendredi.

## **Réservation d'un créneau horaire recommandée en ligne sur [louvre.fr](http://louvre.fr)**

y compris pour les bénéficiaires de la gratuité.  
Gratuit pour les moins de 26 ans résidents de  
l'Espace économique européen.

## **Préparation de votre visite sur [louvre.fr](http://louvre.fr)**

## **Adhésion sur [amisdulouvre.fr](http://amisdulouvre.fr)**

### Contacts presse

#### **Musée du Louvre**

#### **Céline Dauvergne**

[celine.dauvergne@louvre.fr](mailto:celine.dauvergne@louvre.fr)

Tél. : + 33 (0)1 40 20 84 66

Portable : + 33 (0)6 88 42 35 35

#### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

Tél. : +33 (0)1 40 15 83 31

#### **Musée du Louvre**

Direction des Relations extérieures

#### **Stéphanie Hussonnois-Bouhayati**

Sous-direction de la Communication

#### **Marie Payet**